

Paroisse Saint Maurice APPEL DU CONSEIL ECONOMIQUE



Pour financer les travaux de la paroisse Septembre 2026

L'ensemble de la **sonorisation** de la cathédrale appartient à la paroisse Saint Maurice. Le matériel utilisé date d'une trentaine d'années. Le Conseil Paroissial pour les Affaires Économiques a pour mission de le faire entretenir et d'apporter les améliorations qui contribuent à la beauté des célébrations religieuses.

Suite à de nombreuses demandes, nous avons décidé cette année de rénover l'ensemble du système de sonorisation afin que chacun puisse entendre correctement, quel que soit l'endroit où il est placé dans la cathédrale.



Ces travaux sont conséquents et s'élèvent à un montant de 20 328 €. Pour financer cette sonorisation, le Conseil Economique de la Paroisse Saint Maurice utilise ses fonds propres, mais nous avons aussi besoin de votre contribution à travers cet appel aux dons, dons qui pourront être défiscalisés au titre de l'impôt sur les revenus. Pour bénéficier de cette défiscalisation, vous pouvez utiliser la fiche ci-dessous et suivre les instructions proposées.

Merci de votre fidèle soutien qui permettra aux générations futures de bénéficier de ce que nous-même avons reçu.

+ Thibault BRUERE, curé, et le Conseil Economique

CHANTIERS DIOCESAINS-2026

Pour participer au financement des travaux de sonorisation de la Cathédrale
Je fais un don de Euros.

☐ Par chèque à l'ordre de l'**Association Diocésaine de Tours**, à envoyer avec cette fiche remplie au **Presbytère de la cathédrale, 1 rue Racine, 37000 Tours**.

☐ Par carte bancaire, via la page de don en ligne :

<https://don-catholique37.iraiser.eu/cathedrale-sonorisation/~mon-don>



NOM :

ADRESSE :

CP et VILLE :

SIGNATURE :

Ce don permettra une déduction d'impôt sur les revenus de 66% de son montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable

ATTENTION : Date limite de remise des dons le 31 décembre 2026 pour avoir un reçu déductible en 2026